



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de CHF 640'000.- pour l'installation d'une station de filtration provisoire pour la source de la Gerlette

Vallorbe, le 10 octobre 2018 / ChM / FM

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En tant que distributeur d'eau potable, la Commune est responsable de la qualité de celle-ci à travers son réseau. Par eau potable, on entend l'eau qui, à l'état naturel ou après traitement, convient à la consommation, à la cuisson d'aliments, à la préparation de mets et au nettoyage d'objets entrant en contact avec les denrées alimentaires, mais doit avant tout répondre aux exigences cantonales qui a fixé la limite de potabilité de l'eau à 1 NTU (technique de mesure de la teneur de particules en suspension).

Or, depuis quelques années, des problèmes de turbidité sont parfois à déplorer, le dernier épisode survenu en juin de cette année ayant nécessité des mesures de précaution immédiates, afin que l'eau soit préalablement bouillie avant d'être consommée, et ceci durant plusieurs jours.

Afin de remédier à la situation, une station de filtration permettant de traiter ces périodes de turbidité devra être installée à court terme en amont de la station de pompage de La Dernier.

La Municipalité a ainsi mandaté un consortium composé de deux entreprises spécialisées, afin d'obtenir un comparatif entre une installation à filière classique (filtre à sable) et une installation à filière membrane (ultrafiltration).

Une telle installation nécessite une étude poussée, avec, entre autres, des analyses bactériologiques et physico-chimiques, des mesures de température, lesquelles doivent être faites à des périodes bien précises dans le but de définir au mieux les besoins, le dimensionnement et le choix du matériel définitif

Dans l'intervalle, la Municipalité soumet à votre approbation la mise en place, d'ici la fin du premier semestre 2019, d'une station de traitement provisoire qui ferait également office d'installation test avec une filière classique et d'installer, en parallèle, un bloc test pour une filière membrane. Ce procédé permettrait de choisir le système définitif le mieux adapté à la qualité de l'eau de notre source de la Gerlette mais aussi de connaître les coûts d'exploitation de chacune des variantes.

Le déroulement des activités est prévu comme suit :

Analyses complémentaires de la source :

→ novembre 2018 à octobre 2019

Installation et essai d'une filière membrane :

→ janvier 2019 à septembre 2019

Mesures d'urgence pour le traitement provisoire de l'eau de la source :

→ novembre 2018 à décembre 2018 : finalisation du concept de traitement et consultations des fournisseurs

→ janvier 2019 : choix des fournisseurs et commandes

→ mai 2019 : livraison et installation des équipements nécessaires à la filière classique

→ juin 2019 : mise en service de l'installation provisoire

Suite du projet de la station de traitement définitive :

- novembre 2018 à septembre 2019 : analyses complémentaires
- octobre 2019 à décembre 2019 : avant-projet avec deux variantes (classique et membrane)
- janvier 2020 : choix de la filière de traitement
- février 2020 à juin 2020 : étude du projet pour un ouvrage combinant la station de traitement et la nouvelle station de pompage
- juin 2020 à décembre 2020 : appel d'offres, demandes d'autorisations aux autorités cantonales
- janvier 2021 : début de la construction
- janvier 2021 à juin 2022 : travaux
- juillet 2022 : mise en service

L'estimation des coûts se présente comme suit :

- analyses complémentaires de la source	CHF	50'000.00
- essai de la filière membrane	CHF	85'000.00
- fourniture et mise en place de la station de traitement provisoire et de test	CHF	405'000.00
- divers et imprévus (env. 10 %)	CHF	54'000.00
- TVA (7.7 %)	CHF	46'000.00
TOTAL TTC	CHF	640'000.00

Il est utile de préciser que plus de la moitié de ces investissements sera réutilisable dans la nouvelle station de traitement.

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Vallorbe

- vu le préavis n° 12/18 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité, un crédit de CHF 640'000.- pour l'installation d'une station de filtration provisoire pour la source de la Gerlette ;
2. de porter les dépenses au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani

Municipal délégué : Monsieur Christophe Maradan, municipal des travaux